

DELIBERATION PORTANT RENOUVELLEMENT DU DIPLOME D'UNIVERSITE MANAGEMENT DE L'INNOVATION
BIOTECHNOLOGIQUE PORTE PAR L'IAE CLERMONT AUVERGNE

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 23 MAI 2023,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de renouveler le Diplôme d'Université « Management de l'innovation biotechnologique » porté par l'IAE, tel que
présenté en annexe.

Membres en exercice : 43

Votes : 30

Pour : 27

Contre : 3

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSÉ AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2023-05-23-06

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIÉ LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU
Volet pédagogique

**DU Management de l'innovation
biotechnologique**

- Renouvellement -

UFR de rattachement : IAE Clermont Auvergne
Etablissements partenaires :
Responsable du diplôme : Rose-Marie BORGES
Validation à compter du : 23 mai 2023
Validation accordée jusqu'à fin : 2025-2026
Délibération CFVU N° 2023-05-23_06

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

Les industries du vivant et des biotechnologies sont parmi celles qui génèrent aujourd'hui le plus de valeur, grâce notamment à la formidable dynamique d'innovation qui les anime. La croissance de la population mondiale, les préoccupations écologiques et les attentes en matière de santé représentent un immense champ d'investigation pour les entreprises innovantes. Ces activités se développent dans un cadre réglementaire complexe et requièrent des compétences très variées à la fois en management, en droit ou en économie, en ce qui concerne notamment la gestion des données personnelles, la recherche médicale, les contrats de partenariat ou la protection de l'innovation.

Cette formation diplômante se propose d'aborder la gestion de l'innovation biotechnologique, privée ou publique, au travers de 4 blocs de compétences qui permettront d'appréhender les défis soulevés par les biotechnologies.

Ce diplôme est implanté à l'UCA en raison de la compétence reconnue de certains enseignants chercheurs dans ce domaine et de sa proximité avec de nombreuses entreprises œuvrant dans le secteur des biotechnologies vertes, blanches, rouges ou bleues.

II – Composante porteuse du projet

IAE Clermont-Auvergne School of Management

Autres composantes de l'UCA participant à la formation

sans objet

IV – Partenaires de la formation

sans objet

V – Responsable du DU

Nom, Prénom : Rose-Marie BORGES

Statut : MCF HDR

Coordonnées : r-marie.borges@uca.fr (04 73 17 77 48)

IAE, 11 boulevard Charles de Gaulle, 63000 Clermont-Ferrand

VI – Composition du conseil de perfectionnement

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

- Rose-Marie BORGES, MCF HDR, IAE
- Corinne ROCHETTE, PR, IAE
- Etudiant à désigner parmi ceux de la formation

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

Intervenant Limagrain

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : 19/06/2020

Première année universitaire concernée par la demande : 2023/2024

Niveau de la formation : 2^{ème} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	Doctorants, étudiants désirant bénéficier d'une double compétence	Diplôme bac+4
RE	Professionnels travaillant dans les services de valorisation de la recherche, chargés de projet, chercheurs, responsables d'unités de recherche, doctorants, professionnels des industries de la santé, de l'industrie cosmétique, de l'industrie du végétal...	Diplôme bac+4 ou VAP
FC		

Durée de la formation : 103 heures

Calendrier de la formation : septembre à juin, 2 jours par mois ; examens fin juin

Lieu de la formation : IAE Clermont-Auvergne

Ouverture en formation initiale (FI/RE) : oui

Ouverture en formation continue (FC) : oui

Tarif 1 (tarif plein)	3 200 €
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	1 200 €

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : 13 ; il est nécessaire de s'assurer de l'autofinancement de la formation avant l'ouverture

Capacité d'accueil maximale : 20

Période d'inscription / de candidature : inscriptions à compter d'août jusqu'à fin septembre / candidature sur l'interface eCandidat de mai à fin août

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

Les enseignements auront lieu de septembre à juin dans les locaux de l'IAE, 11 boulevard Charles de Gaulle, à Clermont-Ferrand au rythme de 2 jours par mois.

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Intitulé UE	Nombre d'heures				Contrôle des connaissances					
	Total	CM	TD	TP	Théorique		Pratique		Période d'examens	Coefficient de l'UE
					Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
UE 1 : Environnement de l'innovation biotechnologique EC 1 : Introduction à la bioéconomie EC 2 : Management de projet EC 2 : Financement de l'innovation EC 3 : Utilisation de ressources biologiques et génétiques	36 h	10h			Mémoire* professionnel écrit portant sur une ou deux expériences majeures de management (Sur le modèle des mémoires de VAE) Soutenance orale (20 mn maximum par personne) portant sur le mémoire professionnel écrit Coefficient : 1				fin juin	1
UE 2 : Protection de l'innovation biotechnologique EC 1 : Introduction à la propriété intellectuelle EC 2 : Le brevet EC 3 : Le COV EC 4 : La marque EC 5 : Le dépôt de matière biologique EC 6 : Les biobanques et les collections scientifiques		5h								
UE 3 : Spécificités des biotechnologies appliquées à la santé humaine EC 1 : Autorisations et AMM EC 2 : Recherches interventionnelles sur la personne humaine (RIPH) EC 3 : Gestion des données de santé		4h								
UE 4 : Valorisation de l'innovation biotechnologique EC 1 : Marketing de l'innovation EC 2 : Contrats d'exploitation de l'innovation biotechnologique (transfert de technologie, licences, collaboration, prestations, consortium...)		3h								
UE 5 : Développement professionnel (mémoire) Présentation de la méthodologie du mémoire Suivi individuel par étudiant		2h	2h							
Total	103 h	101 h	2 h				Mémoire	1		

*seuls les apprenants présentant une assiduité de 75% sur les UE 1 à 4 pourront présenter leur mémoire pour validation du DU

III – Règles de délivrance du diplôme

Le diplôme sera délivré aux étudiant(e)s ayant subi les deux épreuves du DU (mémoire professionnel et présentation orale du mémoire) et ayant obtenu une note moyenne supérieure à 10/20 avec l'exigence d'obtenir une note d'au moins 8/20 pour le mémoire écrit et d'au moins 10/20 pour la soutenance orale.

Seuls les apprenants présentant une assiduité de 75% sur les UE 1 à 4 pourront présenter le mémoire pour validation du DU.

La note du mémoire et celle de la soutenance se compensent, en respectant les notes plancher pour le mémoire écrit et pour la soutenance orale.

La moyenne générale au DU détermine la mention :

- Moyenne comprise entre 10 et 12/20 : mention passable ;
- Moyenne comprise entre 12 et 14/20 : mention assez-bien ;
- Moyenne comprise entre 14 et 16/20 : mention bien ;
- Moyenne supérieure à 16/20 : mention très bien.

En cas d'échec à la première session, aucune seconde session n'est prévue.

IV – Compétences acquises pendant la formation

Compétence	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5
Appréhender l'environnement de l'innovation biotechnologique	X				
Savoir protéger l'innovation biotechnologique		X			
Comprendre les spécificités des biotechnologies appliquées à la santé humaine			X		
Connaître les outils de valorisation de l'innovation biotechnologique				X	
Capacité à mobiliser les connaissances acquises					X
Capacité à communiquer à l'oral et à l'écrit					X

V – Equipe pédagogique

Nom Prénom	Etb de rattachement	Statut	Qualité	N°UE	Matière	Volume horaire (CM)
LAGRANGE Samuel	UCA	MCU		1	Introduction à la bioéconomie	10
A définir		Vacataire	Intervenant extérieur	1	Management de projet	8
TALBOT Damien (à confirmer)	UCA	PR		1	Financement de l'innovation	10
BORGES Rose-Marie	UCA	MCU HDR		1, 2, 3	Utilisation de ressources biologiques et génétiques	23

					Introduction à la PI Gestion des données de santé	
A définir	Limagrain		Intervenant extérieur	2	Le brevet Le COV La marque	10
BOUARD Xavier	Limagrain	Vacataire	Intervenant extérieur	2	Le dépôt de matière biologique	2
A définir (INRA ou CECOS)		Vacataire	Intervenant extérieur	2	Biobanques et collections scientifiques	2
A définir		Vacataire	Intervenant extérieur	3	Autorisations et AMM	6
LASSALAS Christine	UCA	MCU HDR		3	Recherches interventionnelles sur la personne humaine	8
ROCHETTE Corinne	UCA	PU		4, 5	Marketing de l'innovation Méthodologie du mémoire	12
A définir		Vacataire	Intervenant extérieur	4	Contrats d'exploitation de l'innovation biotechnologique	10
A définir selon sujet	UCA			5	Suivi individuel	1.34

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 64.34 h

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 38h

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.

- BORGES Rose-Marie, MCF HDR Droit - IAE Clermont Auvergne
- ROCHETTE Corinne, PU Sciences de gestion - IAE Clermont Auvergne
- LASSALAS Christine, MCF HDR - Ecole de droit

VII – Modalités d'admission

La sélection est faite sur dossier de candidature et entretien éventuel avec le responsable pédagogique du diplôme.

Le dossier de candidature doit être accompagné des pièces suivantes :

- Copie du diplôme requis ou du dernier diplôme obtenu pour demande de VAP
- CV
- Lettre de motivation

VIII – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

sans objet

Avis du Conseil de Gestion de la composante et éventuels commentaires : avis favorable le 17/02/2023

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 23/05/2023

Validation accordée pour une durée de 3 ans, jusqu'à fin 2025-2026

Signature de la Vice-Présidente Formation en charge du CFVU

Questions opérationnelles

- Proposition élection siège vacant : membres extérieurs ;
 - Audit Qualicert ;
 - Tarification Formation continue ;
 - Renouvellement habilitation D.U. :
 - Management de l'Innovation Biotechnologique (MIB)
 - Management des Organisations de Santé (MOS)
 - Subvention Journées Polyédres et Optimisation Combinatoire 2023 (LIMOS).
- Approuvé à l'unanimité

Questions stratégiques

- Stratégie communication à destination des lycéens
- Approuvé à l'unanimité